



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADÉMIQUE
DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
N° CAC-2019-001
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2019**

POINT 2.1

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU CAC EN FORMATION PLÉNIÈRE :
SÉANCE DU 25 JUIN 2018**

Le Conseil académique, en sa séance plénière du 12 février 2019, sous la présidence de Monsieur Philippe Ellerkamp, Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse modifiés et approuvés en date du 27 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil académique approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil académique : favorable à l'unanimité.

Membres composant le conseil : 64

Membres présents (17) ou suppléés (15) : 32

Membres absents et non suppléés : 32

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

DAGAP

**Service des affaires générales
et institutionnelles**

Campus Hannah Arendt

Site Centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 1

84029 AVIGNON CEDEX 1

<http://www.univ-avignon.fr>

Avignon, le 13 février 2019

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse



Philippe ELLERKAMP

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le **25 FEV. 2019**